



## Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

### 2112 - Promotion de la coopération européenne

#### **Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre d'Information sur les Institutions de Strasbourg pour l'année 2016**

#### **Rapport n° CP/2016/296**

#### **Service gestionnaire :**

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

#### Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à l'approbation de la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) de Strasbourg pour l'année 2016.

### **1. Le CIIE, outil de promotion de la citoyenneté européenne**

Le CIIE, association créée par la CUS, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin, en 1995, est le relais d'information officiel de l'Union Européenne en Alsace.

Localisé au sein du Lieu d'Europe (ouvert, en 2014, avec le soutien financier du Département, à hauteur de 300 k€), le CIIE met à disposition du public toute l'information sur l'Union Européenne, sur l'Europe à Strasbourg et sur la contribution de la France à la construction européenne. Il valorise la vocation européenne de Strasbourg et de l'Alsace et contribue à développer la citoyenneté européenne auprès des jeunes et du grand public par des interventions dans ses locaux ou dans les établissements scolaires.

Il s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine de bénévoles dans le Bas-Rhin pour ces interventions. En 2015, ces interventions ont concerné 290 classes d'école primaire et 50 classes de collèges.

### **2. Un partenariat « CIIE - Département du Bas-Rhin » renouvelé**

#### 2.1 De nouvelles prestations pour les collégiens

En complément des animations dans les collèges, un nouveau programme destiné spécifiquement aux jeunes collégiens a été mis en place depuis l'année scolaire 2015-2016. Ce programme, réalisé en partenariat avec le Parlement Européen, vise à présenter, dans les locaux strasbourgeois du Parlement, la construction européenne sous un angle ludique. Pendant une heure et demie, les jeunes ont la possibilité d'échanger sur l'Europe dans une vraie salle de travail d'un groupe politique, de visiter l'hémicycle, de participer à des jeux thématiques. Près de 40 classes de collégiens bas-rhinois ont déjà pu bénéficier de ce programme depuis novembre 2015.

Sont également à noter :

- l'appui du CIIE pour l'organisation de la journée de remise des attestations des volontaires en service civique du Département, le 10 juin 2016, au Parlement Européen ;
- l'organisation de conférences ouvertes au public « Teach me l'Europe », d'une durée d'une heure pour décoder l'Europe chaque premier dimanche du mois.

## 2.2 La proposition de contribution départementale pour 2016

Dans un contexte institutionnel (loi MAPTAM du 27 janvier 2014) et financier tendu, l'Assemblée Plénière réunie le 8 décembre 2014 a décidé de la réduction sensible de la participation du Département du Bas-Rhin au contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017 » et de la fin du soutien départemental au Centre d'Information sur les Institutions Européennes dans ce cadre.

L'impact économique fort (28 000 emplois directs ou induits et 800 M€ de valeur ajoutée) de la présence des institutions européennes sur le territoire de l'Eurométropole, et la priorité départementale accordée au développement du sentiment de citoyenneté européenne chez les jeunes, et en particulier les collégiens, a plaidé pour le maintien du Département au sein du partenariat régional, sur le fondement d'une contribution revue à la baisse. Aussi la Commission Permanente réunie le 30 novembre 2015 a décidé d'attribuer une subvention de 20 000€ au titre de l'exercice 2015.

Pour 2016, il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 50 000 € au CIIE étant précisé que ce montant est inscrit au budget primitif. Ce montant permettrait de maintenir le niveau de représentation (3 élus) du Département au sein des instances de gouvernance du CIIE.

Autres participations financières publiques prévues en 2016 :

- o Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine : 100 000 €
- o Eurométropole de Strasbourg : 100 000 €
- o Etat : 100 000 €
- o Union Européenne : 25 000 €
- o Département du Haut-Rhin : 2 500 €

La Commission Attractivité, Développement Départemental et Relations Institutionnelles, réunie le 13 juin 2016, a émis un avis favorable à cette proposition.

A noter que ce soutien entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales : « *Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire* ». En effet, la modification de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales apportée par la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale confirme la possibilité pour les collectivités territoriales de soutenir les projets internationaux des acteurs de leur territoire.

Ce soutien entre également dans le cadre de la compétence partagée en matière d'éducation populaire prévue par l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales : « *Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les Communes, les Départements, les Régions et les collectivités à statut particulier* ».

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
2966	65-6574-041	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer une subvention de 50 000 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes(CIIE) pour l'année 2016 ;*
- *approuve les termes du projet de convention présenté en annexe ;*
- *autorise le président du Conseil Départemental à signer cette convention financière à conclure entre le CIIE et le Département.*

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY